



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Recteur de l'académie de Bordeaux,
Chancelier des Universités

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015, relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu la délibération du jury en date du 19 mai 2026.

Pôle Organisation scolaire
et aide au pilotage

Direction des examens et concours

Bureau DEC4

ARRÊTE

Article 1^{er} : sont déclarés admis au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique, session 2026, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique,

<i>Titre</i>	<i>Nom de famille</i>	<i>Nom de naissance</i>	<i>Prénom</i>
Mme	BOURDIER		Isabelle
Mme	CLERC		Lauriane
Mme	DE HAESE		Aurélie
Mme	FLEURY		Camille
Mme	GUERRA-SERRES	SERRES	Laura
Mme	HEIB	HADDAD	Latifa
Mme	LAWI		Sara
Mme	LE GUYADER	ANDRE	Marine
M.	LEFLOCH		Steve
M.	MORRO		Olivier
Mme	MULLER	SOUCHON	Anne-Claire
M.	NIESER		Christophe
M.	RODRIGUES		Fernando

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 29 mai 2026.


Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général
La Directrice des Examens et Concours
Abla ZENATI